

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE  
ARRONDISSEMENT DE CALVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU-CONCA D'ORU

Délibération du Conseil Communautaire

N° 25-2026

**Date de convocation** : 21 avril 2026

**Membres du Conseil communautaire** : 31

**En exercice** : 31

**OBJET : Création d'emplois non permanents à temps complet (période de six mois) en vue de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Oletta sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LECCIA.

**Présents : 27** : ARENA Jean-Baptiste, BERNARD Gérard, CAMPOCASSO Jean-Marc, CASALE Philippe, CASANOVA Jean-Noël, CHAUBON Jean-Philippe, CHERUBINI Ange, CHIRARELLI Joseph, COSTA Paul, FICAJA Pascale, FLORI Claude, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, GIACOMONI Paul-Noël, GIANNECCHINI Sebastien, GUARDINI Virginie, JEANNE Jeanne, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI Cyril, MARCHETTI Etienne, MAROSELLI Dominique, OLMETA Claudy, QUILICI Sylvie, SALICETI Marie-Ange, SANTONI Virginie, TERAMO Alexandra, TOMI Christian, VINCENTI Antoine

**Représentés : 3** : GIANSILY Yves par FLORI Claude ; GREGOGNA Joseph par QUILICI Sylvie ; MORI Pierre-François par TOMI Christian

**Absents : 1** : PONZEVERA Juliette

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L. 332-23-2° ;

**Vu** le Décret n° 88-145 du 15 février modifié, relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux ;

**Vu** le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux ;

**Vu** le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié portant organisation des fonctionnaires territoriaux de catégories C ;

**Vu** le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaire territoriaux.

**Considérant** les besoins de l'EPCI, il est souhaitable de procéder à la création de quatre emplois non permanents d'adjoints techniques territoriaux et d'un emploi non permanent d'adjoint

administratif territorial d'une durée de trente-cinq heures de service hebdomadaire pourvus par des agents contractuels, pour une période de six mois non reconductibles.

**Ouï** l'exposé du Président de séance et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **décide** :

- **D'ACCEDER** à la proposition de Monsieur le Président ;
- **DE CREER** quatre emplois non permanents d'adjoints techniques territoriaux et d'un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial d'une durée de trente-cinq heures de service hebdomadaire pourvus par des agents contractuels pour une période de six mois non reconductibles ;
- **DE FIXER** la rémunération des emplois ainsi créés par référence aux cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des adjoints administratifs territoriaux ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires aux rémunérations des agents ainsi nommés et des charges sociales s'y rapportant au budget de l'EPCI, aux articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président  
Jean-Pierre LECCIA



Pour copie conforme